



MAIRIE DE

**GRAMBOIS**

## **COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE** **du conseil municipal du 23 mai 2020**

Le Maire annonce la démission de Mme DE SUSANNE et de M. BARONE et fait l'appel.

### **Installation du conseil municipal**

M. Alain FERETTI, Maire sortant, donne à M. RIGAUX Jean-Louis, en sa qualité de diyen d'âge à prendre la Présidence pour l'élection du Maire conformément au CGCT.

M. Alain FERETTI est proposé au poste de Maire de la commune.

M. CARLE annonce que lui-même et Mme DUBOIS ne font aucune opposition à l'élection de M. FERETTI et le soutiennent.

Résultat :

Alain FERETTI : POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

M. Alain FERETTI est proclamé Maire de la commune de Grambois à l'unanimité.

M. FERETTI s'exprime en remerciant les électeurs, la nouvelle équipe.

### **Fixation du nombre d'adjoints**

M. le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à élire pour la commune au nombre de 4  
Accord du conseil municipal à l'unanimité.

### **Election des adjoints**

Le maire propose 4 adjoints (MARGAILLAN – GIARETTO – AVEZ – BONNET)

Le maire appelle chaque conseiller à voter pour les adjoints conformément au CGCT.

Sont élus à l'unanimité

Brigitte MARGAILLAN 1<sup>ère</sup> adjointe

Jean-Louis GIARETTO 2<sup>ème</sup> adjoint

Anne-Sophie AVEZ 3<sup>ème</sup> adjoint

François BONNET 4<sup>ème</sup> adjoint

### **Charte de l' élu**

M. RIGAUX donne lecture de la charte de l' élu. M. le Maire demande à chacun de l'approuver

Ce document est adopté par le conseil municipal à l'unanimité. Chaque conseiller signe le document.

### **Fixation du taux indemnitaire du Maire et des adjoints à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020**

Le maire et les adjoints ont choisis de ne pas percevoir les indemnités au taux maximal. Il est précisé que M. GIARETTO ne souhaite pas percevoir d'indemnité.

Le maire propose de diminuer de 20 % le taux

Ce qui fixe l'indemnité du maire au taux de 41.28% de l'indice 1027 et à 15,84% pour les adjoints

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

### **Délégation d'attributions au Maire**

M. le Maire liste les attributions prévues par l'article L 2122-22 du CGCT

Le conseil municipal est d'accord à la majorité (13 POUR – 2 CONTRE : DUBOIS, CARLE)

## **Désignation des délégués aux structures intercommunales**

### **Syndicat d'électrification**

Titulaire : Bruno BARONIAN

Suppléant : Alain FERETTI

POUR : 13 – ABSTENTIONS : 2 (CARLE, DUBOIS)

### **Syndicat Mixte de défense et de valorisation forestière**

Titulaire : Jean-Louis GIARETTO

Suppléant : Brigitte MARGAILLAN

POUR : 13 – ABSTENTIONS : 2 (CARLE, DUBOIS)

### **Parc Naturel Régional du Luberon**

Titulaire : Alain FERETTI

Suppléant : Dominique PALOMBO

POUR : 13 – ABSTENTIONS : 2 (CARLE, DUBOIS)

### **CNAS**

Marie CASTO

POUR : 13 – ABSTENTIONS : 2 (CARLE, DUBOIS)

La désignation des délégués est réalisée à main levée et approuvée à la majorité.

## **Informations diverses**

Néant